



Discussion virtuelle majeur/mineur

Par **question juridique**, le **14/01/2013 à 11:27**

Bonjour à tous, je vous expose la situation: Je suis un homme de 24 ans qui a entretenu pendant quelques jours des échanges via s m s et sur m s n avec une personne rencontrée sur un chat. Nous nous sommes très bien entendus et les échanges, d'un accord commun, ont rapidement pris une autre tournure (dialogues sexuels et envoi de quelques photos de sa part). Nous ne nous sommes toutefois jamais rencontré et aucun acte sexuel n'a donc été pratiqué. Le père de la personne (qui m'a appris que sa fille avait 15 ans) a pris connaissance de ces échanges, dit avoir enregistré notre conversation m s n et menace de prendre des dispositions juridiques contre moi. Ma question est donc la suivante: qu'est ce que je risque si le père va jusqu'à porter plainte contre moi tôt ou tard? Puis-je être inquiété? Merci à tous de vos réponses éclairées et précises.

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013 à 18:38**

Bonjour vous ne risquez rien. Aucune infraction pénale ne peut être reprochée à un majeur dans le cas d'une relation consentie si le mineur est âgée de 15 ans et que la personne n'exerce pas une autorité sur ce mineur. Restant à votre disposition